



ORANGE, le 2 Mai 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**BOULEVARD E. DALADIER –**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
& DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réfection totale de la façade, avec mise en place d'un échafaudage sur trottoir, **Boulevard Edouard Daladier au droit du n° 140**, la circulation piétonne sera interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.
- Pendant la livraison et le démantèlement de l'échafaudage, Boulevard Edouard Daladier au droit du n° 140, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention – avec le stationnement du camion plateau VL – sur trottoir et partie de chaussée (les 15 Mai et 3 Juin 2019).

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 15 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au 3 juin 2019 (pour l'installation et l'enlèvement de l'échafaudage les 15 Mai et 3 Juin 2019), sous l'entière responsabilité de la SAS INDIGO BATIMENT de MORIERES LES AVIGNON.